



-- LETTRE d'INFORMATION N° 8 --

Octobre - Novembre 2025 –

Des informations, des actions !

Mise à jour Windows 10

Une coalition de 22 organisations dont l'UFC QUE CHOISIR lance une pétition qui interpelle Microsoft pour exiger le maintien des mises à jour non payantes de sécurité de Windows 10. Le 14 octobre 2025, Microsoft cessera d'assurer les mises à jour du système d'exploitation Windows 10. Jusqu'à 400 millions d'ordinateurs dans le monde sont impactés par cette décision unilatérale et injuste, représentant un désastre écologique, social et économique. Pour agir, cliquez sur le lien suivant ou copiez le dans votre navigateur : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-non-a-la-taxe-windows-une-coalition-de-23-organisations-appelle-au-maintien-des-mises-a-jour-de-securite-de-windows-10-n171140/>

Au grand forum, des rencontres enrichissantes.

Samedi 6 septembre nous avons échangé avec de nombreux visiteurs sur les associations et sur l'UFC QUE CHOISIR en particulier. Plus de 100 contacts nous ont permis de mieux comprendre vos attentes et de notre orientation en faveur d'une consommation responsable.

DARK PATTERNS : les « trucs » utilisés par les sites internet pour vous gruger

Les pratiques de « dark patterns » des sites de commerce en ligne vous incitent à payer des biens ou des services que vous ne souhaitez pas. Elles rendent difficile l'annulation des fausses demandes, des informations personnelles. Les législations françaises et européennes peinent à réduire ces pratiques. Pièges principaux à éviter : l'inattention aux détails, le sentiment d'urgence, la lassitude.

Les enfants aussi sont exposés aux arnaques financières

La Fédération bancaire française a publié les résultats de son baromètre sur l'éducation financière et budgétaire des enfants âgés de 8 à 14 ans : s'ils épargnent plus qu'ils ne dépensent leur argent de poche (35 € mensuel en moyenne), l'enquête a montré qu'un tiers des enfants sont exposés aux arnaques surtout les 13-14 ans, cibles de tentatives d'arnaque par SMS ou messagerie instantanée.

Se protéger d'une contamination par E. Coli (*Escherichia coli*)

Pour éviter à la maison ces infections alimentaires, respecter la « chaîne du froid » ne suffit pas ; il faudrait aussi se laver les mains plus souvent, éplucher les fruits et légumes, cuire plus fortement les produits sensibles, voire supprimer le lait cru ou la viande hachée pour les plus fragiles. Mais le risque existe aussi pour certains produits végétaux échappant aujourd'hui aux plans de contrôle.

Vous êtes agacés par les bouchons captifs de leur bouteille !

Oui mais ils finiront moins souvent dans la nature... ou dans le ventre des poissons. Grace à cette mesure, leur recyclage, associé à celui des bouteilles, s'est amélioré. Il est toujours possible de déposer les bouchons arrachés aux bouteilles pour aider les personnes en situation de handicap.

Les comparateurs privés pour le gaz et l'électricité dans le collimateur

Depuis la multiplication des offres de fourniture de gaz et d'électricité, de nombreux comparateurs apparaissent sur internet. Beaucoup sont en fait liés aux fournisseurs et vous incitent à venir chez eux. L'UFC-QC présente son propre comparateur en toute indépendance. Le médiateur national de l'énergie donne une indication officielle. Un conseil : méfiez-vous des tarifs variables !

Obligation d'individualiser les consommations d'énergie dans les copropriétés

La loi ELAN de 2018 rend obligatoire l'individualisation des frais de chauffage dans les copropriétés dont la consommation dépasse 80 kWh/m²/an, avec quelques exceptions (peu nombreuses). Celles qui ne s'y conforment pas peuvent être sanctionnées, mais surtout celles qui s'y conforment constatent une diminution notable de ce poste de charges : les occupants deviennent plus vigilants.

DONS

Pour vos dons à l'UFC QUE CHOISIR avant la fin de décembre 2025, nous vous rappelons que le montant de vos dons est déductible de votre revenu pour 66 %, dans la limite de 20% du revenu imposable. Plus concrètement : si vous avez donné 100 € à une association, vous aurez le droit à une réduction d'impôt de 66 €. Pour des impôts s'élevant à 1000 €, par exemple, vous ne devrez finalement payer que 934 € grâce à ces 66 € de réduction d'impôt.

Trouvez d'autres informations sur notre site internet
<https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr> / UFC QUE CHOISIR CLERMONT FERRAND /

Président : Daniel BIDEAU

[UFC-Que Choisir](#) 21 RUE JEAN RICHEPIN 63000 CLERMONT FERRAND

contact@clermontferrand.ufcquechoisir.fr - 0473986790
